



## Retenue sur caution abusive

-----  
Par PLCDL

Bonjour,

J'ai rendu le logement dont j'étais locataire le 28 août dernier. Lors de l'état des lieux de sortie, tout s'est bien passé. Concernant le paiement du loyer du mois d'août, je devais recevoir le remboursement de 177 euros car je quittais le logement avant la fin du mois.

Quelques jours après, j'ai reçu un mail m'expliquant que la somme de 100 euros avait été retenue sur le remboursement du trop perçu de loyer (et non sur ma caution!) en raison de l'état de l'appartement. J'ai donc appelé l'agence et la personne au bout du téléphone, une jeune salariée qui a effectué mon état des lieux de sortie, n'a pas su quoi dire quand je l'ai confronté à l'état des lieux qu'elle avait réalisé, avec des photos ne corroborant pas sa justification concernant la retenue. La seule chose qu'elle a trouvé à dire est "je ne fais que mon travail" et que les 100 euros serviraient à nettoyer les poussières présentes sur une plinthe !!

J'avais donc plusieurs questions :

- comment prouver que la retenue de caution est abusive ?
- l'agence peut-elle retenir la somme sur le trop-perçu de loyer et non sur la caution ?
- à qui m'adresser lors du prochain appel à l'agence (la jeune salariée n'ayant aucun pouvoir décisionnel)

Je vous remercie d'avance pour vos réponses

-----  
Par janus2

- comment prouver que la retenue de caution est abusive ?

Bonjour,

C'est simple, si l'état des lieux de sortie ne fait pas état de la saleté du logement, il ne peut y avoir de retenue pour du ménage.

-----  
Par PLCDL

Merci de ta réponse. Surtout que je viens d'y penser mais les photos faites pour justifier de la retenue ont été prises après l'état des lieux de sortie, sans ma présence, je suppose donc qu'elles ne sont pas opposables ?

Merci